

Pays : Date de soumission :

N° du Projet : _____ (A remplir par le PMF/FEM)

**Titre du Projet: PROJET D'APPUI A LA GESTION DE L'AMP DE SANGOMAR
ORGANISATION REQUERANTE**

Nom de l'organisation: **GIE Sangomar**

Date de création : 30 Mai 2016 effectifs : 52 personnes

Nombre de projets réalisés : 0 (GIE nouvellement crée, cependant les membres ont participé à la réalisation de plusieurs projets)

Adresse postale : BP : 16 Dionewar

Adresse physique : Village Dionewar /Commune de Dionewar /Région de Fatick

Téléphone: 77 518 90 32/ 77 348 58 44 Fax : _____ E-Mail : amp_sangomar@yahoo.fr

Responsable de l'organisation : Ibrahima DIOP, Président du GIE de l'AMP Sangomar (Nom et Statut))

Responsable du projet : Ibrahima DIOP, Président du GIE Sangomar (Nom et Statut))

PROJET

❖ CLASSIFICATION DU PMF/FEM

Domaine focal ciblé (coché un) ¹		Catégorie de projet (coché un)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Conservation de la Biodiversité	<input type="checkbox"/>	Projet de démonstration
<input type="checkbox"/>	Changement Climatique	<input type="checkbox"/>	Renforcement de capacités
<input type="checkbox"/>	Dégradation des Terres et Gestion Durable des Forêts	<input type="checkbox"/>	Recherche appliquée/ Politique
<input type="checkbox"/>	Eaux Internationales	<input type="checkbox"/>	Communication, sensibilisation
<input type="checkbox"/>	Polluants Organiques Persistants	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Développement des capacités	<input type="checkbox"/>	

Date de début du projet²: **octobre 2016** durée du projet : **2 ans**

FINANCES

Financement sollicité du PMF/FEM: [CFA] **16 820 000** [US \$] **28639**

Autres bailleurs:[CFA] **16 470 802** [US \$] **28044**

Coût total du projet : [CFA] **33 290 802** [US \$] **56683**

Taux de change : NU _____ (A remplir par le PMF/FEM))

Date du **07 mai 2016** (Taux de change US \$/ f CFA : 1 \$ US = 575,097 f CFA)

¹ Chaque projet doit avoir un domaine focal principal. En plus il peut avoir des domaines focaux secondaires spécifiés dans la partie « justification et approche ». Des indicateurs appropriés, en relation avec le domaine focal principal et les domaines focaux secondaires, doivent être sélectionnés.

² Quatre mois après la soumission du projet

I. TABLE DES MATIERES

SECTION A: APPROCHE ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
1.1. Résumé du projet	3
1.2. Expérience du GIE bénéficiaire et sa capacité à exécuter le projet	4
1.3. Objectifs du projet et résultats attendus	6
1.4. Description des activités du projet	7
1.5. Plan de mise en œuvre et calendrier des activités du projet	12
1.6. Implication des communautés bénéficiaires	15
1.7. Gestion des connaissances	15
1.8. Implication du genre dans le projet	15
1.9. Communication et reproductibilité des résultats	16
SECTION B : FACTEURS DE RISQUES, SUIVI-EVALUATION	16
2.1. Facteurs de risques pour une mise en œuvre réussie	16
2.2. Plan de Suivi-Evaluation et Indicateurs	17
a. Pérennisation des résultats obtenus	19
SECTION C : BUDGET DU PROJET	20
3.1. Budget détaillé	20
3.2. Dépenses prévues	30
3.3. Coordonnées bancaires	30
ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE DU SITE	31
ANNEXE 2: INDICATEURS	32
B. Indicateurs de projet PMF/FEM	32
C. Indicateurs pour les projets PMF/EM d'adaptation communautaire à la base	32

SECTION A: APPROCHE ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. Résumé du projet

lors de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique tenue à Nagoya au Japon, en octobre 2010, la Communauté internationale s'est accordée sur la nécessité de relever le taux de couverture à 10% des zones marines et côtières, au moyen d'aires protégées, gérées efficacement et équitablement, d'ici l'horizon 2020.

Cette recommandation est intervenue dans un contexte où au Sénégal, la gestion des ressources marines et côtières, et halieutiques en particulier, devient de plus en plus préoccupante. En effet, depuis quelques années, la dégradation des pêcheries et l'accentuation des pénuries des ressources halieutiques contribuent à affaiblir significativement l'économie sénégalaise pour laquelle, le secteur de la pêche constitue une importante source de devises. Sur le plan social, les conséquences se traduisent particulièrement par une précarisation des conditions d'existence de plus de 600 000 familles qui dépendent fondamentalement des ressources du littoral et de la mer. En effet, les communautés traditionnelles de pêcheurs voient leur espace d'évolution se confiner, et subissent beaucoup de frustrations dans les pêcheries de pays voisins. Il faut ajouter à cela les grandes vagues d'émigration de jeunes pêcheurs sénégalais constatées ces dernières années et que d'aucuns imputent à la dégradation des pêcheries.

Le Gouvernement du Sénégal, eu égard à ses engagements internationaux et soucieux de la conservation de la biodiversité et de l'amélioration des conditions d'existence des communautés locales, a décidé de renforcer ses efforts de protection des pêcheries par la création de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP). Celle-ci est chargée de mettre en place et d'organiser la gestion d'un réseau d'aires protégées suffisamment représentatif des écosystèmes côtiers, estuariens et marins.

C'est dans ce contexte que l'Aire Marine Protégée de Sangomar créée par le **décret N°2014-338 du 25 mars 2014** sous la demande des communautés locales des communes de Palmarin et Dionewar, vient renforcer le réseau d'aires marines protégées du Sénégal.

Avec une superficie de **87 437 ha** elle constitue la plus grande aire marine protégée du Sénégal et englobe ainsi les trois (03) villages insulaires de la commune de Dionewar (Niodior, Dionwar et Falia) et les cinq (05) villages de la commune de Palmarin (Ngalou, Sessène, Ngueth, Ngounomane et Diakhanor avec le hameau Djiffer).

Un plan de gestion de l'AMPS est déjà élaboré d'une manière participative et pour garantir l'approche communautaire dans la gestion de l'aire protégée, un comité de gestion qui regroupe les différents acteurs est mis en place depuis le 23 février 2016. Parallèlement, les acteurs ont identifié des habitats essentiels (frayères, passes de récolte d'arches, herbiers marins, puits lamantin, zone dauphins, etc.) à conserver pour assurer une gestion durable de la biodiversité et des ressources halieutiques. Il urge dès lors de prendre, de manière consensuelle, les mesures adéquates mais aussi de réaliser les actions d'aménagement et de communication nécessaires pour la conservation et la gestion durable de ces habitats et des ressources biologiques.

C'est dans ce contexte qu'intervient le **projet d'appui à la gestion de l'AMPS** qui vise à contribuer à la conservation de la biodiversité de l'aire protégée au bénéfice des populations. Ceci, à travers l'appui à la mise en place d'outils de gestion, à la surveillance, à l'aménagement et à la communication.

Le projet vise le domaine focal Biodiversité(BD) et s'inscrit donc dans le cadre du Programme Opérationnel (OP) 05 du PMF/FEM. Il sera ainsi axé principalement sur le domaine d'intervention concernant la conservation de la biodiversité.

1.2. Expérience du GIE bénéficiaire et sa capacité à exécuter le projet

La structure requérante est le **GIE Sangomar** qui a été créé par les membres du Comité de gestion de l'AMP de Sangomar sous le Récépissé N° : SN-FTK-2016-C-355 du registre de commerce du tribunal de Fatick. Le GIE Sangomar, regroupe l'ensemble des acteurs des villages des communes de Palmarin et Dionewar. Ses membres sont à la fois de différentes catégories sociales : jeunes et adultes de tous genres et issus des villages de Niodior, Dionewar et Falia (commune de Dionewar) Ngalou, Sessène, Ngueth, Ngounomane et Diakhanor avec le hameau Djiffer (commune de Palmarin).

Les fonctions exécutives du GIE Sangomar sont assurées par son bureau exécutif qui coordonne l'ensemble des activités du projet.

Les membres du GIE disposent d'une expérience de plusieurs années dans le domaine du développement local en général et de la gestion communautaire des ressources naturelles en particulier. Il convient également de signaler que les acteurs qui composent le GIE notamment les GPF de la commune Palmarin et de Dionewar ont eu à travailler avec le MICROFEM et ont par conséquent capitaliser une expérience significative dans la mise en œuvre des projets financés par le MICROFEM.

Ces acteurs ont également acquis une grande expérience aussi bien dans l'instauration de règles locales de gestion des ressources naturelles que dans leur application.

Pour preuve le président du GIE, ancien PCR de la Communauté rurale de Dionewar a été à l'origine de la mise en place des COGERE (Comité de Gestion des Ressources) au niveau des trois villages de la Commune de Dionewar et l'actuel président de la fédération des COGERE est également membre du GIE. Les COGERE constituent aujourd'hui un modèle réussi de gestion communautaire des ressources naturelles dans la commune de Dionewar. En effet, depuis leur mis en place ils assurent une gestion durable des fruits forestiers comme le Détarium mais aussi la surveillance de la zone de fraie de Niodior.

Les GPF en général et les FELOGIE de Niodior et Dionewar en particulier se distinguent par leur dynamisme dans la gestion et la valorisation des fruits forestiers et des ressources halieutiques. En effet, ces groupements en collaboration avec le CLPA ont réussi à assurer une utilisation durable des ressources naturelles basée sur la valorisation et l'instauration de mesures de conservation comme le repos biologique sur les coquillages qui est aujourd'hui observé dans l'ensemble des villages de la commune de Dionewar.

Un dispositif organisationnel pour l'exécution du projet existe déjà. En effet, pour la mis en œuvre des activités le GIE travaillera avec les cinq commissions techniques composées des acteurs locaux les plus expérimentés dans le domaine.

- Commission Aménagement :
- Commission Information Education et Communication
- Commission prévention et gestion des conflits
- Commission surveillance et suivi écologique
- Commission valorisation

Il convient également de signaler que les agents de la Direction des Aires marines Communautaires Protégées assureront l'encadrement.

Les groupes cibles dans le cadre de ce projet sont les populations des communes de Palmarin et Dionewar (plus de 20 597 hbts) en général mais de manière particulière les acteurs gravitant autour de l'exploitation et de la valorisation des ressources halieutiques. Il s'agit notamment des pêcheurs, des mareyeurs mais aussi et surtout des femmes qui s'activent dans l'exploitation et la transformation des produits halieutiques.

Il convient aussi de signaler que les groupes cibles et les acteurs impliqués dans la planification et la mise en œuvre du projet, grâce l'encadrement et l'accompagnement de partenaires comme le MICROFEM depuis plus d'une décennie dispose d'une expérience significative dans le développement durable communautaire en général et dans la réalisation des activités prévues dans le projet en particulier. En effet, pour ce qui est de la surveillance le COGERE et les GPF ont capitalisé une expérience remarquable, pour l'instauration et l'application de mesure de gestion et pour ce qui est des travaux d'aménagement l'expérience des membres du CLPA qui sont aussi membre du Comité de gestion n'est plus à démontrer.

Enfin, le GIE Sangomar, dispose d'un compte bancaire à la l'agence POSTEFINANCES de Palmarin

Pour l'exécution de ce présent projet, le bureau du GIE assurera la coordination de toutes les activités du projet.

1.3. Objectifs du projet et résultats attendus

A. Le(s) problème(s) à traiter

L'AMP Sangomar se caractérise par l'importance de sa diversité biologique. Sur le plan végétal, en plus de la diversité des espèces de l'écosystème de mangrove, plusieurs espèces ligneuses sont observées. S'il est vrai que les communautés locales de l'AMP de Sangomar ont capitalisé une grande expérience dans la gestion communautaire des ressources naturelles, il n'en demeure pas moins que des limites existent surtout pour ce qui est de l'application des mesures de gestion. Ces limites ont pour noms : le déficit de formalisation des règles en adéquation avec la législation et la réglementation nationale, la faiblesse de la sensibilisation, la non matérialisation des limites et le déficit de signalisation des sites protégés, la faiblesse de la surveillance et le déficit de suivi bioécologique. C'est au regard de ces limites que l'Etat du Sénégal est venu les accompagner avec le décret de création mais aussi l'affectation d'agents de la Direction des AMCP. Cependant comme toutes les aires protégées nouvellement créées il est important d'accentuer la sensibilisation pour favoriser la mobilisation des parties prenantes mais aussi lever certains préjugés défavorables à l'AMP, il est indispensable également de mettre en place les conditions d'une surveillance efficace.

Dès lors, le principal défi à relever dans le cadre de la mise en place de l'AMP de Sangomar, nouvellement créée, est celui d'assurer la conservation efficace des ressources biologiques et des habitats critiques de l'AMP.

B. Objectif(s)

L'objectif général du projet est de contribuer à la conservation de la biodiversité marine et côtière de l'AMP de Sangomar conformément au plan d'aménagement et de gestion de l'aire protégée et aux objectifs 1, 2 et 3 de la CDB.

Objectifs spécifiques :

Le projet vise ainsi trois objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1 : conserver les ressources biologiques et les habitats de l'AMP de Sangomar.

Objectif spécifique 2 : améliorer la visibilité de l'AMP de Sangomar au niveau local et national.

Objectif spécifique 3 : Favoriser une participation efficace des acteurs à la gestion de l'AMP de Sangomar.

C. Justification

Ce projet contribuera à la réalisation des objectifs déclinés dans le plan d'aménagement et de gestion de l'AMP de Sangomar, relatifs à la conservation des ressources biologiques et des habitats, mais aussi à la promotion d'une participation efficace des acteurs dans la gestion de l'aire protégée. Il participe aussi à la réalisation des objectifs politiques de l'Etat du Sénégal déclinés à travers le plan Sénégal émergent en ce qui concerne la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

Ce projet contribue également à la réalisation des objectifs des conventions internationales ratifiées par l'Etat du Sénégal relatives à la préservation de la biodiversité.

Il contribue enfin à la réalisation du OP5 du PMF/FEM, car associant des actions de conservation de la diversité biologique dans une perspective de développement socio économique des communautés locales.

En outre, le présent financement sollicité du PMF/FEM permettra de booster la mobilisation des acteurs autour des objectifs de l'AMP mais aussi de renforcer la cohésion entre les populations des communes de Dionewar et de Palmarin. Cette stratégie de renforcement de la cohésion est déjà entamée au niveau de l'AMP notamment en privilégiant le consensus sur le vote et à travers les activités du projet exécuté par les populations des deux communes cette cohésion sera davantage renforcée.

Par ailleurs, l'exécution de ce projet par la population sera un moyen de promotion de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources naturelles. La mise œuvre de l'ensemble des activités par les populations avec l'appui de la structure technique compétente (DAMCP) permettra de mettre en exergue les initiatives et le management local en matière de gestion communautaire des ressources naturelles.

D. Résultats

Ce projet vise l'atteinte des résultats suivants :

- Les habitats clés de l'AMP de Sangomar sont efficacement protégés.
- La visibilité de l'AMP de Sangomar est améliorée au niveau local et national.
- L'appropriation de l'AMP de Sangomar par les acteurs locaux est améliorée
- Une participation efficace des acteurs à la gestion de l'AMP de Sangomar est assurée

1.4. Description des activités du projet

Afin d'atteindre les résultats énumérés ci-dessous une série d'activités sont nécessaires :

Résultat 1 : Les habitats clés de l'AMP de Sangomar sont efficacement protégés.

L'AMP de Sangomar se caractérise par sa biodiversité caractéristique. Ainsi plusieurs espèces animale menacées et protégées par les conventions ratifiées par l'etat du Sénégal sont présentes dans l'aire (tortue marine, dauphis, lamantin, crocodiles etc.). l'aire protégée comprend également plusieurs habitas essentiels à la conservation de l'ithyofaune et de la faune aviaire (zone fraie, mangroves, etc.) Il urge ainsi de protéger cette biodiversité.

o Activité 1 : Matérialisation des limites des habitats clés

Certains habitats clés comme le Sofna (voir carte en annexe) faisant l'objet de consensus et bénéficiant d'une protection par les populations locales depuis plusieurs années, il est nécessaire pour une surveillance plus efficace de matérialiser les limites de cette zone de fraie. C'est pourquoi le balisage du sofna constitue aujourd'hui une préoccupation majeure des populations locales exprimée à chaque rencontre.

Ainsi, la réalisation du balisage nécessitera 30 balises fabriqués au niveau local entièrement avec du matériau simple adapté au contexte.

La main d'œuvre pour l'installation sera supportée par les populations locales à travers le comité de gestion et la logistique (pirogue par la DAMCP).

o **Activité 1 : Reboisement de Ryzhophora**

Compte tenu de l'importance et de la vulnérabilité de l'écosystème de mangrove, un reboisement de 06 ha sera effectué durant le projet au niveau des 3 villages insulaire de l'AMP.

La main d'œuvre pour l'installation sera supportée par les populations locales et la logistique (pirogue) et les couts de carburant par la DAMCP.

o **Activité 2 : Réalisation d'un mirador de surveillance de l'AMP**

La zone de fraie de Sofna étant située à environ 5 km du village de Niodior et sa surveillance est souvent limitée par ce facteur éloignement. En effet, il est fréquent que les pêcheurs illégaux attendent le passage des équipes de surveillance pour commettre leur forfait. Dans ce contexte, il urge d'avoir un mirador permettant une surveillance continue du site. Avec l'utilisation de jumelles ou télescope ce mirador permettra également de surveiller l'île aux oiseaux de Sankouam.

Le mirador qui sera réalisé sera entièrement en bois sur une hauteur de 20 m. Il sera conçu et réalisé par un spécialiste local avec l'appui des surveillants volontaires.

o **Activité 3 Organisation de patrouilles de surveillance de l'Aire Marine Protégée de Sangomar**

La zone de fraie Sofna très convoitée par les par les pêcheurs illégaux mérite une surveillance efficace. Ainsi pour la première année du projet la surveillance sera focalisée sur ce site. Une sortie sera effectuées par mois par 5 surveillants locaux accompagnés des agents de la DAMCP grâce à la vedette que la DAMCP a mis à la disposition de l'AMPS.

o **Activité 4 : Réalisation d'un suivi bioécologique de l'AMP**

Les impacts bioécologiques de l'AMP étant essentiels pour une communication efficace en faveur de l'aire protégée et la mobilisation des acteurs, la mise en œuvre d'un plan de suivi bioécologique participative pour apprécier les impacts de la conservation dans le temps s'impose. Ainsi comme toute nouvelle AMP, il est essentiel de faire l'état de référence bioécologique.

En plus du suivi des poissons, le suivi s'intéressera aussi à l'avifaune,.

En ce qui concerne le suivi des poissons, les pêches scientifiques s'effectueront sur six sites de l'AMP. 12 opérations seront effectuées par an, chaque opération durera 3 jours. le nombre d'opérations pour les deux ans du projet sera 24. Il sera assuré principalement par 10 personnes (4 pour la commune de Palmarin et 4 pour la commune de Dionewar) en plus des agents de la DAMCP, sous la responsabilité

la responsabilité du président de la commission Information Education Communication du comité de gestion avec l'appui du conservateur.

La logistique pour cette activité sera en partie assurée par la DAMCP par la mise à disposition d'une vedette pour les villages insulaires et d'un véhicule pour les villages de la commune de Palmarin.

o **Activité 9 : Réalisation d'émissions sur l'AMPS au niveau des radios locales**

La radio étant un médium très important dans la zone, son importance pour favoriser l'appropriation de l'AMP par les acteurs locaux n'est plus à démontrer. Il s'agira ainsi de réaliser des émissions mensuelles au niveau de la radio communautaire **Gandoun FM** basée à Niodior mais aussi des tranches horaires trimestrielles au niveau de la Cotière de Joal.

o **Activité 10 : Organisation d'une journée de mobilisation**

A l'instar des activités de sensibilisation, cette journée permettra non seulement aux populations de mieux connaître l'AMP, mais aussi et surtout de les mobiliser autour des objectifs de l'AMPS. Une journée sera organisée durant la durée du projet. Elle sera organisée à la première année du projet le 22 Mai pour célébrer la journée mondiale de la biodiversité, au niveau de la commune de Palmarin. La DAMCP apportera un appui logistique pour la réussite de cette journée en mettant à disposition un véhicule 4X4 et une vedette.

- **Résultat 4:** Une participation efficace des acteurs à la gestion de l'AMP de Sangomar est assurée.

Les activités ci-dessous visent non seulement à poursuivre la mise en place d'un cadre propice à la gestion participative et inclusive de l'AMP mais aussi et surtout à renforcer la capacité à des acteurs à participer de manière effective et efficace dans la gestion de l'aire protégée.

o **Activité 11: Formation en gestion participative d'une AMP**

La gestion participative d'une AMP étant assez complexe, il est important de former aussi bien les agents de la DAMCP sur le terrain que les membres du Comité de gestion sur cette thématique. Cette activité d'une journée verra la participation de 60 personnes et sera organisée à Palmarin. Compte tenu de l'éloignement et de l'enclavement des villages il est prévu une pause café et un déjeuner. Une partie des coûts du transport sera prise par la DAMCP (voir budget détaillé).

o **Activité 12: Formation en identification et suivi des oiseaux d'eau**

Le suivi des oiseaux d'eau étant une activité de gestion essentielle mais aussi nouvelle pour la plupart des acteurs, il est nécessaire de former les acteurs en général et les membres de la commission surveillance du comité de gestion de l'AMPS. Cette formation d'une journée sera organisée à Palmarin et concernera 20 personnes. Compte tenu de l'éloignement et l'enclavement des villages il est prévu une pause café et un déjeuner. Une partie des coûts du transport sera prise par la DAMCP (pirogue et véhicules), la salle sera pris en charge par les communautés à travers la mairie.

○ **Activité 13: Formation en suivi des tortues marines**

Pour assurer un suivi efficace des tortues marines, il est important d'assurer la formation des acteurs. Cette formation qui sera organisée à Dionewar va cibler 10 acteurs de la Commune de Palmarin et 10 acteurs de la Commune de Dionewar, soit 20 participants au total. Cette journée de formation sera organisée à Palmarin. Compte tenu de l'éloignement et l'enclavement des villages il est prévu une pause café et un déjeuner. Une partie des coûts du transport sera prise par la DAMCP (voir budget détaillé), les coûts relatifs à la salle seront pris en charge par les communautés à travers la commune de Palmarin.

○ **Activité 14: Organisation d'une visite d'échange**

Afin d'allier la théorie à la pratique les formations décrites ci-dessus seront complétées par une visite d'échange au niveau d'une AMP du Sénégal ayant un contexte similaire à l'AMPS. Cette visite permettra aux membres du bureau exécutif de l'AMPS d'échanger avec les acteurs impliqués dans la gestion de l'Aire protégée visitée, de s'inspirer des bonnes pratiques et d'éviter certains problèmes. Elle concernera 08 membres du bureau exécutif du comité de gestion, un chauffeur et le conservateur de l'AMPS. Pour cela les véhicules de la DAMCP affectés à l'AMPS et à la RNCP seront mobilisés.

○ **Appui institutionnel au comité de gestion**

Cette activité regroupe l'ensemble des actions liées à l'encadrement du processus d'exécution du projet, à la rédaction des différents rapports par le Comité de gestion et aux frais de coordination et de supervision de toutes les activités programmées.

Pour la gestion du projet au niveau du site, le conservateur travaillera quotidiennement de concert avec les membres du comité de gestion de l'AMP de Sangomar. Ainsi, il assurera le suivi quotidien des activités sur la base d'une planification mensuelle que le Comité de gestion devra valider. En outre, le conservateur devra produire des rapports mensuels destinés aux membres du dit comité pour validation. Une partie des coûts de rédaction de rapports et d'impression sera prise en charge par la DAMCP.

○ **Suivi - évaluation du projet**

Aussi, pour le suivi évaluation du projet, le comité d'orientation l'AMPS, sera chargé d'assurer le contrôle technique et financier de la mise en œuvre du projet conformément au chronogramme.

1.5. Plan de mise en œuvre et calendrier des activités du projet

a. Cadre logique du projet d'appui à la gestion de l'AMP de Sangomar : Activités financées par PMF/FEM

Problèmes	Objectifs	Résultats	Activités	Produits attendus
faible niveau de conservation des habitats clés de l'AMPS	Conserver les ressources biologiques et les habitats de l'AMP de Sangomar	Les habitats clés de l'AMP de Sangomar sont efficacement protégés.	1. Matérialisation des limites des habitats clés	30 balises sont confectionnées et installées pour matérialiser les limites de la zone de fraie de sofna Un mirador de 20 m de hauteur réalisé
			2. Réalisation de mirador de surveillance	
Déficit de visibilité et d'appropriation de l'AMP par certains acteurs locaux	Améliorer la visibilité de l'AMP et amener les acteurs locaux à mieux s'approprier l'aire protégée	La visibilité de l'AMP est améliorée	3. Surveillance de l'aire marine protégée	4 sorties de surveillances sont effectuées par mois (rapports avec photos)
			6. Suivi biologique de l'Aire Marine Protégée	8 opérations de Suivi des poissons sont réalisées, photos et listes de présence ; Lamantin (12), Avifaune (24), tortues marines (12) (rapports avec photos)
			7. Confections de dépliants et de posters	750 dépliants en version française réalisés 250 posters en version française réalisés
			8. Pancartage de la partie terrestre de l'AMP	Cinq (5) panneaux de grande dimension (2 m ²) confectionnés et implantés à des endroits stratégiques Dix (10) pancartes confectionnés et implantés
			9. Réalisation d'un film documentaire sur l'AMP	1 film documentaire d'une trentaine de minutes réalisé et diffusé
			10. Organisation de séances de sensibilisation au profit des acteurs locaux	Douze (12) séances communautaires de sensibilisation organisées au profit des acteurs à la base (rapports avec photos)
			11. Réalisation d'émissions sur l'AMP au niveau de la radio communautaire Gandoun FM	Une (01) émission par mois
			12. Organisation de journées mobilisation	02 journées (01 journée par an : (journée mondiale de la biodiversité)
			13. Formation en gestion participative d'une AMP	Rapport de formation avec feuille de présence

1.6. Implication des communautés bénéficiaires

Tout d'abord, il faut noter que les communautés sont à la base de l'élaboration de ce projet en ce sens que l'essentiel des informations ayant servi à la rédaction du projet a été fourni par les populations et les élus locaux notamment lors des assemblées générales organisées par village.

Ensuite, toutes les activités de terrain seront exécutées par les populations bénéficiaires, seules ou avec l'appui d'un consultant (ou entrepreneur) sous la supervision de membres du comité de gestion de l'AMP de Sangomar et du conservateur. Les activités de collectes et d'analyse d'informations pour la rédaction du projet ont été réalisées par le Conservateur et le comptable de l'AMP affectés sur place depuis Octobre 2015 en collaboration avec le président du comité de gestion.

Le comité de gestion de l'AMP de Sangomar va assurer la coordination et le suivi de l'exécution de l'ensemble des activités du projet. Il devra effectuer des descentes régulières au niveau de l'AMP de Sangomar et produire des rapports d'activités trimestrielles à l'attention de la coordination du COMPACT/PMF/FEM.

C'est à travers les rapports d'activités trimestriels que ces communautés rendront compte aux partenaires.

1.7. Gestion des connaissances

Pour la gestion des connaissances, il est prévu la confection des brochures sur des thématiques liées aux valeurs écologiques du site (habitats, espèces.) et les acquis du projet.

Aussi de petites séquences de films sur le déroulement des activités du projet seront réalisées en vue de leur diffusion dans les différents canaux audiovisuels.

Par ailleurs les bénéficiaires pourront partager avec d'autres communautés les leçons apprises et les bonnes pratiques acquises dans le cadre de la mise en œuvre du projet à travers des visites d'échange.

1.8. Implication du genre dans le projet

Certaines activités du projet comme la surveillance seront en majorité exécutées par les hommes qui sont plus représentés au sein du CG et des volontaires. Cependant pour les activités de communication et de sensibilisation, les femmes seront surtout mises au devant. Elles joueront également un rôle essentiel dans l'élaboration et la validation des règles de gestion étant donné qu'elles sont les plus concernées par les sites de récolte de coquillages.

1.9. Communication et reproductibilité des résultats

Afin que l'ensemble des parties prenantes soient informés des objectifs, activités et résultats du projet, des assemblées générales ont été organisées ont été effectuées dans toute la zone couverte par le projet. Des consultations avec les autorités et les services techniques ont été également fait. Ces réunions ont été suivies de visites sur le terrain impliquant des agents de la DAMCP, les élus locaux et autres acteurs concernés.

En plus de ces initiatives, le déroulement du projet sera accompagné d'une phase de sensibilisation où les acteurs locaux (membres du CG) seront privilégiés pour atteindre les différentes cibles, que se soit les communautés, les élus et les autres partenaires pour une mise à niveau de tous les concernés. La démarche adoptée serait d'aller au niveau de chaque village pour discuter avec les populations et de favoriser des rencontres avec les élus et autres partenaires pour échanger sur les activités du projet. Pour la cible jeune, la stratégie de sensibilisation sera de faire des rencontres avec les ASC des villages sur les activités du projet.

Concernant la reproductibilité du projet, il est prévu d'élaborer un document de capitalisation à la fin du projet qui constituera un outil de référence pour les projets qui seront à l'avenir exécutés au niveau de l'AMP.

SECTION B : FACTEURS DE RISQUES, SUIVI-EVALUATION

2.1. Facteurs de risques pour une mise en œuvre réussie

Risques	Mesures d'atténuation
Cohésion entre les différents villages	Adopter l'expérience des autres bénéficiaires de projet microFEM

Pour autant, ces risques identifiés ne sont pas de nature à compromettre la réalisation du projet. Les acteurs qui compose l'OCB requérante disposent d'une expérience intéressante de gestion d'activités de développement en général et d'une forte volonté de réussite des acteurs, qui pourraient jouer en faveur du présent projet.

2.2. Plan de Suivi-Evaluation et Indicateurs

Objectif général du projet : contribuer à la gestion durable des ressources naturelles de l'AMP de Sangomar										
Objectif spécifique n°1 du projet : conserver les ressources biologiques et les habitats de l'AMP de Sangomar.										
Activités	Responsables (acteurs)	Indicateurs	Trimestre							
			1	2	3	4	5	6	7	8
1. Matérialisation des limites des habitats etés	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Nombre de balises et panneaux installés			X					
2. Reboisement 05 ha de Rhyzophora	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar					X				X
3. Réalisation de mirador de surveillance	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	01 Mirador		X						
4. Surveillance de l'aire marine protégée	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Nombre d'infractions constatées ; Nombre de conflits enregistrés ; Etat de conservation des ressources de la RNC.	X	X	X	X	X	X	X	X
5. Suivi biocéologique de l'Aire Marine Protégée	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Abondance des espèces		X			X		X	
Objectif spécifique n°2 du projet : améliorer la visibilité de l'AMP et amener les acteurs locaux à mieux s'approprier l'aire protégée.										
15. Confections de dépliants et de posters	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Nombre de dépliants ; Nombre de posters		X						
16. Partage de la partie terrestre de l'AMP	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Nombre de panneaux installés;		X						

17. Réalisation d'un film documentaire sur le projet	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Niveau de perception locale et nationale sur l'AMP de Sangomar								X
18. Organisation de séances de sensibilisation au profit des acteurs locaux	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Niveau d'appropriation de l'AMP par les acteurs locaux	X	X	X	X	X	X	X	X
19. Réalisation d'émissions sur l'AMP au niveau de la radio communautaire Gandoun FM	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Niveau de connaissance de l'AMP de Sangomar au plan local ;	X	X	X	X	X	X	X	X
20. Organisation de journées mobilisation		Niveau de connaissance de l'AMP de Sangomar au plan local								
Objectif spécifique n°3 du projet : Favoriser une participation efficace des acteurs à la gestion de l'AMP de Sangomar..										
38. Formation en gestion participative d'une AMP	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Nombre de membres du comités formé Feuille de présence	X							
39. Formation en identification et suivi des oiseaux d'eau	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Nombre de membres du comités formé Feuille de présence		X						
40. Formation en suivi des tortues marines	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Nombre de membres du comités formé Feuille de présence			X					
41. Organisation d'une visite d'échange	Conservateur/ Comité de gestion/GIE Sangomar	Nombre de membres du comités formé Feuille de présence		X						

a. Pérennisation des résultats obtenus

La pérennisation des acquis du projet sera assurée grâce à la mise en place d'un FAED qui permettra des financer des AGR et de continuer les activités de conservation et de protection de l'environnement. La stratégie pour pérenniser les résultats du projet, au-delà du financement du PMF/FEM, consistera à capitaliser les acquis.

SECTION C : BUDGET DU PROJET

3.1. Budget Global

Budget par activités et les différentes sources de financement				
Activités	Bailleurs	Financement Total	Financement demandé PMF-FEM	Contre partie (DAMCP/Communautés)
Matérialisation des limites des habitats clés	PMF/FEM- Populations/DAMCP	1700000	900000	800000
reboisement Rhyzophora	PMF/FEM- Populations/DAMCP	775000	400000	375000
Réalisation de mirador de surveillance	PMF/FEM- Populations/DAMCP	3500000	2500000	1000000
Surveillance de l'aire marine protégée	PMF/FEM- Populations/DAMCP	2040000	480000	1560000
Suivi bioécologique de l'Aire Marine Protégée	PMF/FEM- Populations/DAMCP	3960000	1440000	2520000
Sous-total		11 975 000	5720000	6 255 000
Résultat 2 : La visibilité de l'AMP est améliorée.				
Confections de dépliant et de posters	PMF/FEM- Populations/DAMCP	500000	400000	100000

Pancartage de la partie terrestre de l'AMP	PMF/FEM- Populations/DAMCP	1186900	800000	386900
Réalisation d'un film documentaire sur le projet	PMF/FEM- Populations/DAMCP	1000000	500000	500000
<i>Sous-total</i>		2686900	1700000	986 900
Résultat 3 : L'appropriation de la réserve par les acteurs locaux est améliorée				
Organisation de séances de sensibilisation au profit des acteurs locaux	PMF/FEM- Populations/DAMCP	2182000	1200000	982000
Réalisation d'émissions sur l'AMP au niveau de la radio communautaire Gandoun FM	PMF/FEM- Populations/DAMCP	400000	200000	200000
Organisation de journée mobilisation	PMF/FEM- Populations/DAMCP	919000	400000	519000
<i>Sous-total</i>		3 501 000	1800000	1 701 000
Résultat 4: Une participation efficace des acteurs à la gestion de l'AMP de Sangomar est assurée				
Formation en gestion participative d'une AMP	PMF/FEM- Populations/DAMCP	776400	500000	276400
Formation en identification et suivi des oiseaux d'eau	PMF/FEM- Populations/DAMCP	777250	368000	409250
Formation en suivi des tortues marines	PMF/FEM- Populations/DAMCP	777250	368000	379250
Organisation d'une visite d'échange	PMF/FEM- Populations/DAMCP	673500	350000	323500
<i>Sous-total</i>		3 004 400	1 586 000	1 388 400
<i>mis en place d'un FAED</i>		2 000 000	2 000 000	0

appui institutionnel et suivi-évaluation des activités du projet					
	PMF/FEM				
Activité 10 : Appui institutionnel	Rédaction du projet	300000	100000	200000	
	Rédaction des rapports trimestriels	1400000	600000	800000	
	Matières et fournitures	700000	400000	300000	
	Frais de téléphone internes	960000	240000	720000	
	Frais de transport du bureau du GIE	1400000	400000	1000000	
	Frais de transport du bureau du GIE	600000	200000	400000	
	Cérémonie de Lancement du projet	874000	474000	400000	
	Couverture médiatique du projet				
	Sous-total	6 234 000	2 414 000	3 820 000	
	Activité 11 : Suivi-évaluation du projet	Suivi du projet par le Comité de supervision	2419502	800000	1619502
Evaluation à mi-parcours		300000	200000	100000	
Evaluation finale		1200000	600000	600000	
Sous-total		3 919 502	1 600 000	2 319 502	
Totaux		33 290 802	16 820 000	16 470 802	50%
Pourcentage (Contre partie DAMCP et GIE/CG + temps de supervision)					

BUGET DETAILLEE DES ACTIVITES

Activités	Sous activités	Cout unitaire	Nom bre	cout total	source de financement
Matérialisation des limites des habitats clés	fabrication balises	50000	30	1500000	microFEM
	main d'œuvre installation	5000	60	300000	DAMCP/Communautés
	location pirogue pour installation	25000	6	150000	DAMCP/Communautés
	carburant pirogue pour installation	500	150	75000	DAMCP/Communautés
reboisement Rhizophora (6 ha)				2025000	
	récolte de propagule	2000	30	60000	microFEM
	motivation	50000	3	150000	microFEM
	location pirogue	25000	6	150000	DAMCP/Communautés
Réalisation de mirador de surveillance	carburant pirogue	500	150	75000	DAMCP/Communautés
				435000	
	main d'œuvre et matériaux			2500000	microFEM
	carburant pirogue	500	300	150000	DAMCP/Communautés
Surveillance de l'aire marine protégée	location pirogue supervision	25000	10	250000	DAMCP/Communautés
	matériaux complémentaire (bols)			600000	DAMCP/Communautés
				3500000	
	motivation	4000	120	480000	microFEM
Suivi bioécologique de l'Aire Marine Protégée	location pirogue	25000	24	600000	DAMCP/Communautés
	carburant	500	1920	960000	DAMCP/Communautés
				2040000	
	motivation pêche expérimentale	4000	240	960000	microFEM
	location pirogue	25000	24	600000	DAMCP/Communautés
	carburant	500	1440	720000	DAMCP/Communautés
	location filet pêche scientifique	15000	24	360000	DAMCP/Communautés

Organisation de journée mobilisation	logistique (sonorisation, chaises, baches, etc.)	200000	2	400000	microFEM
	carburant pirogue	500	300	150000	DAMCP/Communautés
	carburant véhicule	595	200	119000	DAMCP/Communautés
	location pirogue	25000	6	150000	DAMCP/Communautés
	location véhicule	25000	4	100000	DAMCP/Communautés
				919000	
				100000	microFEM
Formation en gestion participative d'une AMP	prise en charge formateurs	50000	2	100000	microFEM
	restauration participants	2000	60	120000	microFEM
	motivation	5000	56	280000	microFEM
	location pirogue	25000	2	50000	DAMCP/Communautés
	location véhicule	25000	1	25000	DAMCP/Communautés
	carburant pirogue	500	80	40000	DAMCP/Communautés
	carburant véhicule (transport participants et formateurs)	595	120	71400	DAMCP/Communautés
	location salle	60000	1	60000	DAMCP/Communautés
	papeterie			30000	DAMCP/Communautés
				776400	
				200000	microFEM
Formation en identification et suivi des oiseaux d'eau	prise en charge formateurs	50000	4	200000	microFEM
	restauration participants	2000	24	48000	microFEM
	motivation	5000	24	120000	microFEM
	location pirogue	25000	4	100000	DAMCP/Communautés
	location véhicule	25000	2	50000	DAMCP/Communautés
	carburant pirogue	500	100	50000	DAMCP/Communautés
	carburant véhicule (transport participants et formateurs)	595	150	89250	DAMCP/Communautés
	hébergement formateurs	15000	2	30000	DAMCP/Communautés
	location salle	60000	1	60000	DAMCP/Communautés

Formation en suivi des tortues marines		papeterie		30000		DAMCP/Communautés	
					777250		
		prise en charge formateurs	50000	4	200000		microFEM
		restauration participants	2000	24	48000		microFEM
		motivation	5000	24	120000		microFEM
		location pirogue	25000	4	100000		DAMCP/Communautés
		location véhicule	25000	2	50000		DAMCP/Communautés
		carburant pirogue	500	100	50000		DAMCP/Communautés
		carburant véhicule (transport participants et formateurs)	595	150	89250		DAMCP/Communautés
		hébergement formateurs	15000	2	30000		DAMCP/Communautés
		location salle	60000	1	60000		DAMCP/Communautés
		papeterie			30000		DAMCP/Communautés
					777250		
Organisation d'une visite d'échange		hébergement	25000	10	250000		microFEM
		restauration	10000	10	100000		microFEM
		location véhicule	25000	4	100000		DAMCP/Communautés
		carburant véhicule	595	300	178500		DAMCP/Communautés
		carburant pirogue	500	40	20000		DAMCP/Communautés
		location pirogue	25000	1	25000		DAMCP/Communautés
					673500		
					2000000		Micro FEM
		appui institutionnel et suivi-évaluation des activités du projet					
						PMF/FEM	
Activité 10		Rédaction du projet			300000		100000
Appui institutionnel		Rédaction des rapports trimestriels			1400000		600000
		Matériaux et fournitures			700000		400000
							200000
							800000
							300000

Tableau 2 : Résumé du budget du projet

Sources de financement	Plan de financement (FCFA)		Total (FCFA)	Total (\$ US)
	Année 1	Année 2		
a. PMF/FEM	11312200	5507800	16820000	28635
b. Communautés	11312200	5507800	16820000	28635
Coût total du projet	22624400	11015600	33640000	57270

Tableau 3 : Contribution de la communauté et de la DAMCP

main d'œuvre installation	5000	60	300000
location pirogue pour installation	25000	6	150000
carburant pirogue pour installation	500	150	75000
location pirogue	25000	6	150000
carburant pirogue	500	150	75000
carburant pirogue	500	300	150000
location pirogue supervision	25000	10	250000
matériaux complémentaire (bois)			600000
location pirogue	25000	24	600000
carburant	500	1920	960000
location pirogue	25000	24	600000
carburant	500	1440	720000
location filet peche scientifique	15000	24	360000
location pirogue	25000	24	600000
carburant pirogue	500	480	240000
			100000
main d'œuvre installation tableaux	10000	20	200000
carburant pirogue	500	150	75000
carburant véhicule	595	20	11900
location pirogue	25000	3	75000
location véhicule	25000	1	25000
location pirogue	25000	12	300000
location véhicule	25000	12	300000

carburant pirogue	500	480	240000
carburant véhicule	595	240	142800
déplacement	10000	24	240000
carburant pirogue	500	300	150000
carburant véhicule	595	200	119000
location pirogue	25000	6	150000
location véhicule	25000	4	100000
location pirogue	25000	2	50000
location véhicule	25000	1	25000
carburant pirogue	500	80	40000
carburant véhicule (transport participants et formateurs)	595	120	71400
location salle	60000	1	60000
papeterie			30000
location pirogue	25000	4	100000
location véhicule	25000	2	50000
carburant pirogue	500	100	50000
carburant véhicule (transport participants et formateurs)	595	150	89250
hébergement formateurs	15000	2	30000
location salle	60000	1	60000
papeterie			30000
location pirogue	25000	4	100000
location véhicule	25000	2	50000
carburant pirogue	500	100	50000
carburant véhicule (transport participants et formateurs)	595	150	89250
hébergement formateurs	15000	2	30000
location salle	60000	1	60000
papeterie			30000
location véhicule	25000	4	100000
carburant véhicule	595	300	178500
carburant pirogue	500	40	20000
location pirogue	25000	1	25000
TOTAL			9477100

Tableau 4 : Apport de l'organisation bénéficiaire

Origine de la contribution	Type de contribution	Acquise ou promise	Valeur
1. Personnel de supervision du projet	Temps de supervision, Expertise et main d'œuvre d'appui (élaboration projet et rédaction rapports, Suivi, supervision et Evaluations)	Acquise	3820000
TOTAL			3 846 502

3.2. Dépenses prévues

Tableau 5 : Dépenses prévues

Catégories de dépenses	détails	Première année (CFA)	Deuxième année (CFA)	Total (CFA)	\$ US	% Total
1. Personnel / main d'œuvre	surveillance, suivi, sensibilisation, journée mobilisation			4290000		13%
2. Equipements / matériaux logistique	mirador, balisage partie marine, pancartage partie terrestre			11858152		35%
3. Formation / Séminaires / Voyages / Ateliers	formation atelier, réunion			2838650		8%
4. Contrats	dépliants, film, émissions, couverture médiatique			6 000 000		18%
5. Autres appuis sollicités	Appui institutionnel			6 160 000		18%
	Suivi évaluation			3 919 502		11%
	FAED			2 000 000		6%
Coût total du projet		22624400	11015600	33640000	57278	100%

NB : l'importance des dépenses de formation se justifie par le fait que c'est une nouvelle AMP et les acteurs ont besoins d'être formés dans le domaine de la surveillance et du suivi bioécologique.

3.3. Coordonnées bancaires

Titulaire du compte : GIE SANGOMAR

Adresse : Commune de Dionewar/ Sénégal

Nom de la Banque : Poste Finances

Adresse de la Banque : Agence de Palmarin

N° Compte : 25107/01240/104267811211/93